

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021** 

MONTBLANC, le 01 février 2022

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente Note répond à cette demande. Elle sera disponible sur le site internet de la ville : <a href="https://www.mairie-montblanc.fr">www.mairie-montblanc.fr</a>.

# **EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2021.

# **→** FONCTIONNEMENT

Le **résultat de fonctionnement de l'année 2021** s'établit à **+395 015,28** (en 2020 : +524 325,66 € ; en 2019 : +390 460 €) soit en baisse de **-24,66%**. Pour mémoire, il s'établissait en 2018 à +274 480 € et en 2017 à +155 068,05 €.

L'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2020 ayant été viré en investissement au budget 2021 au titre de reprise du résultat antérieur, le **résultat de fonctionnement de clôture 2021** s'établit à +395 015,28 € (il s'établissait en 2020 à +524 325,66 : et en 2019 à +440 460 €).

#### **DEPENSES**

Les **dépenses de fonctionnement** de l'exercice s'établissent à **3 117 406,05** € en 2021 (en 2020 : 2 931 281,88 € ; en 2019 : 2 912 363 €). Elles **ont augmenté de 21,17%**. Pour mémoire, elles s'établissaient en 2018 à 2 985 802,95 € et en 2017 à 3 011 462,09 €.

Les variations (entre 2020 et 2021) les plus significatives sont les suivantes :

- Les charges générales (chapitre 011) sont stables (- 0,63%).
  Ce chapitre comprend notamment les dépenses d'électricité, d'eau, de carburant, d'achats de fournitures, de transport, d'entretien des voiries et bâtiments.
- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) ont augmenté de 21,17%.

Ce chapitre comprend notamment les contributions du budget communal aux syndicats intercommunaux, au SDIS, les indemnités de fonctions des élus, <u>les subventions de fonctionnement au CCAS et à la Crèche municipale</u>, les subventions aux associations locales.

Explication : hausse subventions CCAS (+ 10 000 €) et CRECHE (+ 114 000 €)

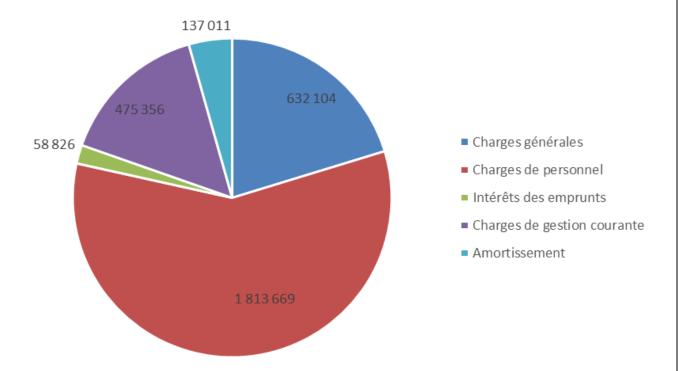
- Les charges de personnel (chapitre 012) ont augmenté de de 11,91%.
  - Elles représentent en 2020 59,15% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ratio [Charges de personnel (DF) chap.012 – Atténuations de charges (RF) chap.013] / Total des Dépenses de fonctionnement hors chap.042 (amortissements (DF)) et hors travaux en régie (RD)]

Explication : 4 agents remplacés (rémunérations en doublon) : PIPAON. BOTELLA/ ELOY/ GALIANO + recrutement VERDU ; hausse cotisations URSAFF (+ 17 000 €) et cotisations Caisses Retraites (+ 30 000 €)

Les charges financières (chapitre 66) ont poursuivi leur baisse (- 10,77%), s'établissant à 58 826 € (2017 : 87 894 €, 2018 : 81 816 €, 2019 : 73 543 €, 2020 : 65 870 €).
 Les charges financières (intérêts de la dette) étaient de 118 036,60 € en 2012, soit une baisse de 50,16% en 10 ans.

Chapitre	
011 – charges à caractère général	632 104,38
012 – charges de personnel	1 813 668,64
014 – atténuation de produits	44,00
65 – autres charges de gestion courante	475 355,93
66 – charges financières	58 826,49
67 – charges exceptionnelles	396,00
042 – dotations aux amortissements	137 010,61
TOTAL	3 117 406,05



## **RECETTES**

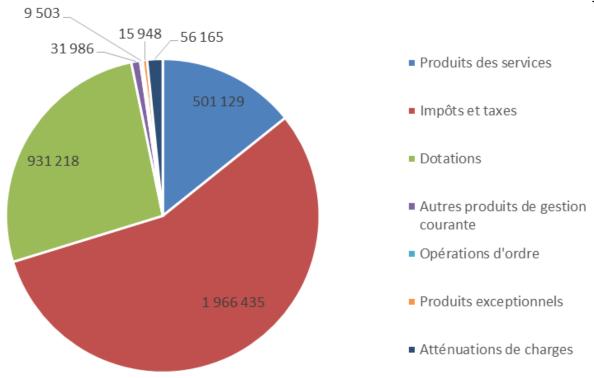
Les recettes de fonctionnement de l'exercice ont augmenté de 1,65%, passant de  $3.455607,54 \in en 2020$  à  $3.512421,33 \in en 2021$ .

Les variations (entre 2020 et 2021) les plus significatives sont les suivantes :

- Les produits des services (chapitre 70) ont baissé de 10,53%.
  Ils correspondent notamment aux paiements effectués par les usagers de différents services tels que la restauration scolaire, les accueils péri et extrascolaires...
- Les **recettes fiscales** (chapitre 73) **ont augmenté de 3,15%** à taux communaux d'imposition constants.
- Les dotations et participations de l'Etat (chapitre 74) ont augmenté de 14,09%.

# **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	
013 – atténuation de charges	56 165,38
070 – produits des services	501 129,22
73 – impôts et taxes	1 966 434,74
74 – dotations et participations	931 218,00
75 – autres produits de gestion courante (locations, loyers)	31 985,61
76 – produits financiers	37,50
77 – produits exceptionnels (remboursements de sinistres par les assurances, enregistrement de cessions d'immobilisation)	15 948,31
042 – opérations d'ordre (travaux en régie)	9 502,57
TOTAL	3 512 421,33



# **→ INVESTISSEMENT**

Le **résultat d'investissement de l'année 2021** (hors reprise de résultats antérieurs) s'établit à  $+352\ 037,49$  € (en 2019 : + 124 842,69 € ; en 2020 : + 410 665,48 €) (en 2018 : - 137 064,42 €, en 2017 : -112 549,53 €).

Avec la reprise du résultat antérieur (excédent de +255 894,22 € au 31/12/2020), le **résultat** d'investissement de clôture 2021 s'établit à +607 931,71 € (en 2019 : -154 771,26 €, en 2020 : +255 894,22 €; en 2018 : -279 613,95€).

Pour mémoire, le déficit d'investissement fin 2018 s'établissait à près de 300 000 €.

Le résultat excédentaire de l'année 2021 viendra abonder le budget 2022 en recettes, au côté du virement de l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé (+395 015,28).

## **DEPENSES**

Les dépenses d'investissement s'établissent à 736 826,01 € en 2021.

A noter que le montant des Restes à réaliser est très élevé, d'importantes opérations ayant été engagées en 2021 (extension des écoles, réalisation de l'espace multisports de loisirs, parc de stationnement du stade)

Les variations (entre 2020 et 2021) les plus significatives en dépenses d'investissement sont les suivantes :

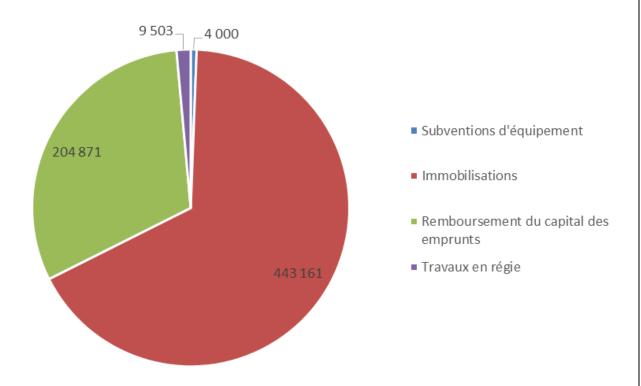
- Le **remboursement du capital de la dette** (chapitre 16) **est resté stable** par rapport à 2020.
- Les **dépenses d'équipement** (dépenses attachées à des opérations ou programmes) **sont restées à un niveau élevé**, s'établissant à 443 161,23 € (elles étaient de 398 606,00 € en 2020 et de 463 488 € en 2019).

Les principaux investissements en 2021 ont été les suivants :

- Opération n°192 : travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public : 57 505,56 €
- Opération n°226 : investissements pour les écoles : 139 898,90 €

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	
204 – subventions d'équipement	4 000
20 + 21 + 23 – immobilisations incorporelles & corporelles	443 161
16 – emprunts (remboursement du capital)	204 871
040 – travaux en régie	9 503
TOTAL	614 011



# **RECETTES**

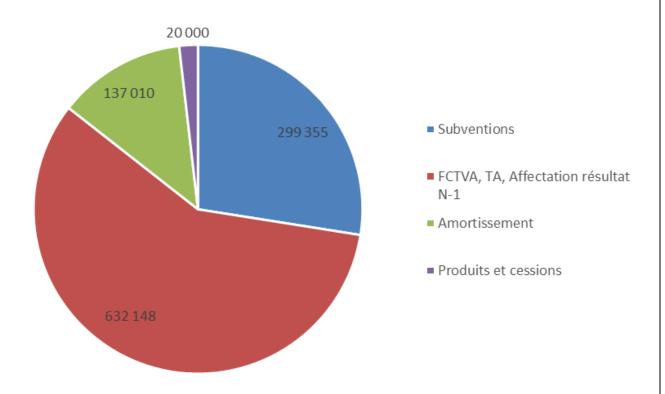
Les **recettes d'investissement** (hors reprise de l'excédent 2020) **ont augmenté**, passant de 1 024 676,53 € en 2020 à **1 088 863,50 €** en 2021.

Les variations (entre 2020 et 2021) les plus significatives sont les suivantes :

- Le **FCTVA** (article 1022) **a baissé**, passant de 191 516,82 en 2020 à 71 509,16 € en 2021.
- L'affectation du résultat 2020 (article 1068) pour un montant de 524 325,66 € a permis le financement des opérations d'investissement menées en 2021 et programmées pour 2022, sans recours à l'emprunt.
- Aucun emprunt n'a été contracté en 2021 (comme en 2017, 2018, 2019 et 2020).

# **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	
13 – subventions	299 355
16 – emprunts (nouveaux emprunts contractés)	350
10 – FCTVA, TA et Affectation de la section de fonctionnement (part du résultat antérieur affecté au financement des investissements)	632 148
27 – autres immobilisations financières	20 000
040 – dotations aux amortissements	137 010
041 – Opérations d'ordre	0
TOTAL	1 088 863



Le budget annexe de la Crèche ne comprend que la section de fonctionnement (l'investissement étant inclus dans l'Opération n°250 du budget principal).

# **→** FONCTIONNEMENT

Le **résultat de fonctionnement de l'année 2021** (hors reprise de résultats antérieurs) **est excédentaire : + 90 983,25 €** (il était déficitaire en 2020 : - 98 459,78 €).

Avec la reprise du résultat antérieur (le résultat de l'année précédente), le résultat de clôture s'établit à - 15 220,92 € (en 2020 : - 106 204,17 € ; en 2019 : - 7 744,39 €, en 2018 : - 7 240,90 €)

Il sera repris <u>au budget 2022</u> en dépenses de fonctionnement.

## **DEPENSES**

Les **dépenses de fonctionnement** (318 200,86 €) sont en légère augmentation (+ 3,25%) par rapport au précédent exercice (en 2020 : 308 632,13 € ; en 2019 : 306 686,99 €, en 2018 : 281 307,28 €).

Les variations (entre 2020 et 2021) les plus significatives en sont les suivantes :

- Les charges générales (chapitre 011) sont en hausse : 25 705,81 € (en 2020 : 24 382,13 € ; en 2019 : 29 221,45 €).
- Les **charges de personnel** (chapitre 012) ont augmenté de **2,46%**, passant de 284 250,00 € en 2020 à 292 495,05 en 2021.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	
011 – charges à caractère général	25 705,81
012 – charges de personnel	292 495,05
TOTAL	318 200,86

### **RECETTES**

Les **recettes de fonctionnement** (409 184,11 €) ont fortement augmenté par rapport à celles de 2020 en raison de la forte hausse de la subvention communale attribuée en 2021 afin d'effacer l'important déficit de l'année 2020 (en 2020 : 210 172,35 € ; en 2019 : 306 183,50 €, en 2018 : 295 556,43 €)

Les variations (entre 2020 et 2021) les plus significatives sont les suivantes :

- Les **produits des services** (chapitre 70) sont en forte hausse après une année 2020 atypique (crise COVID) passant de 95 486,56 € en 2020 à 184 850,72 € en 2021.
- La **subvention de la commune** (chapitre 74) a augmenté (+ 114,00%) par rapport au précédent exercice (passant de 100 000 € en 2020 à 214 000 € en 2020).
- Les **atténuations de charges** (chapitre 013) correspondant principalement aux remboursements de rémunérations et charges de personnel consécutifs à des arrêts maladie et accidents du travail, elles sont directement liées aux absences de personnels titulaires **ont diminué de 38,13%** passant de 14 685,79 € en 2020 à 10 060,37 € en 2021.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	
013 – atténuation de charges	10 060,37
70 – produits des services	184 850,72
74 – dotations et participations	214 000,00
TOTAL	408 945,41